



Enregistrée sous le N° 10590 le 28/01/1997  
J.O. Du 12/02/1997 - Agrément A.S. N° 84-99-31 –  
Affiliée à la F.F.R.P. Sous le N° 02777 depuis le 03/03/1997

## BULLETIN D'ADHESION SAISON 2017/2018

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Date et lieu de naissance : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable .....

E-mail : .....

- Je souhaite adhérer à l'Association des Randonneurs des Pays d'Orange (ARPO).
- Je reconnais avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'Association et je m'engage à les respecter.
- Je règle la cotisation ainsi que la licence fédérale (F.F.R.P.) annuelle : 35 € pour la saison 2017/2018 + 4 € si participation à la randonnée pédestre, + 5 € si participation à la Marche Nordique, + 6 € si abonnement à la revue rando-passion.

Le dossier d'adhésion à remettre au Secrétariat doit être complet pour permettre l'établissement de la licence à la Fédération. Il se compose des pièces suivantes :

- Bulletin d'Adhésion et de Droit à l'Image dûment complété et signé ;
- Chèque du montant de la cotisation rédigé à l'ordre de l'ARPO ;
- Certificat médical, datant de moins de 3 mois, de non contre-indication soit à la pratique de la randonnée pédestre, soit à la pratique de la marche nordique, soit à la pratique de la randonnée pédestre et de la marche nordique. Le certificat médical remis sera valable 3 ans pour les moins de 70 ans, et doit être produit chaque année pour les plus de 70 ans.

**N.B. : Randonneurs accompagnés ayez toujours sur vous : carte d'identité ou passeport, carte vitale (et/ou attestation – ou document approprié pour l'étranger), votre licence F.F.R.P, ainsi que votre trousse personnelle pharmacie de secours.**

Fait à..... le.....

SIGNATURE de l'adhérent :

**BULLETIN “DROIT A L’IMAGE”**

A remplir et renvoyer AVEC le bulletin d'adhésion

- L'association publie sur son site Internet des photos et des séquences filmées des randonnées et des séjours. Elles relèvent de la communication interne à l'Association.
- L'association communique également avec les médias, lors de journées d'associations, de critères, communiqués de presse, panneaux d'information sur des stands etc....
- Afin de pouvoir gérer ceci dans le respect de la vie privée de chacun, l'association a besoin des informations suivantes ; elles ne concernent que les photos et séquences filmées dans le cadre de ses activités :

- J'autorise la diffusion de mon image sur le Blog de l'ARPO dans les pages accessibles aux membres et au grand public.
- Je n'autorise pas d°

- J'autorise la diffusion de mon image dans les « rassemblements », stands lors de manifestations
- Je n'autorise pas d°

N.B. Dans le cas où j'ai répondu « j'autorise », je garde la possibilité de m'opposer à la publication d'une photographie déterminée. Cette autorisation peut être annulée à tout moment.

NOM : .....

Prénom : .....

Fait à.....

Le.....

SIGNATURE de l'adhérent :